

Le lien mutualiste #168

DES AFFAIRES SOCIALES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Rapport de gestion
de l'année 2022

RECHERCHE

Acinetobacter baumannii :
une bactérie intracellulaire
et multirésistante

GRAND ANGLE

Le logement en France :
une crise insurmontable ?





« Les discussions sur le projet Protection Sociale Complémentaire sont lancées » »

LIEN MUTUALISTE N°168 SEPTEMBRE 2023

Revue trimestrielle éditée par la Mutuelle Générale des Affaires Sociales, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité – n° Siren 784 301 475

Administration et siège social:

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
Tél.: 01 44 10 55 55 ou 01 44 10 55 00
Site internet: mgas.fr

Directeur de la publication: Michel Regnier

Directrice de la rédaction: Annick Singer

Rédaction: Sandy Bertaud (S.B.),
Philippe Droin (Ph.D.), Éliane Ferbus (E.F.),
Catherine Gaucher (C.G.), Éric Morel (E.M.),
Julie Perboyer (J.P.), Justine Racinet (J.R.),
Claude Tassin (C.T.), Emma Toulancoat (E.T.),
France Mutualité, Rhétorikê

Photos: © AdobeStock, Freepik [sentavio/
macrovector/Drawlab19], DR MGAS

Réalisation: Rhétorikê

Chargée de publication: Aurélie Pécaud
Maquette: Yann Collin

Prix au numéro: 0,40 €

Abonnement annuel: 1,20 €

Impression: Galaxy Imprimeurs

205 à 213 route de Beaugé, 72000 Le Mans

Imprimé à: 50 965 exemplaires

Diffusé à: 50 959 exemplaires

Commission paritaire: 0225M08207

ISSN 0240-9410

Après un été très contrasté avec des variations de température impressionnantes, je reviens vers vous pour vous annoncer que les discussions sur le projet Protection Sociale Complémentaire (PSC) sont lancées.

En effet, les employeurs État et les organisations syndicales ont, pour certaines administrations, démarré les discussions visant à établir les appels d'offres PSC au plus tard pour 2025.

De ce fait, lors de nos travaux de l'Assemblée Générale 2023, nos délégués ont voté plusieurs résolutions pour que le Conseil d'Administration puisse avancer sur ce sujet.

Je suis vraiment content des travaux effectués à l'Assemblée Générale qui vont nous permettre, dans un premier temps, de nous adapter aux demandes réglementaires et dans un second temps de nous positionner correctement pour la réforme de Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique.

Avec la refonte des statuts, nous abordons sereinement ce chantier.

La MGAS est légitime à être un acteur essentiel pour le ministère des Affaires

Sociales, ainsi que pour la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Un gros travail de partenariat doit voir le jour rapidement pour nous positionner comme acteur principal.

Nous allons tout mettre en œuvre pour continuer à agir pour vous.

Il suffit de regarder le rapport de gestion pour constater le sérieux, le professionnalisme et la fiabilité de notre structure, ainsi que les témoignages au quotidien de nos adhérents.

On peut d'ailleurs noter la stabilité de nos effectifs malgré les multiples sollicitations des organismes complémentaires sur le net.

L'enjeu qui arrive est considérable tant pour sa mise en place que pour le résultat final ; passer d'un système individuel facultatif à un système collectif obligatoire ne se fait pas d'un « coup de baguette magique ».

Nous sommes prêts à relever le défi. Vous pouvez compter sur la MGAS pour être à la hauteur du challenge qui nous attend.

Michel Regnier

SOMMAIRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Rapport de gestion
de l'année 2022

L'action sociale
de la Mutuelle Générale
des Affaires Sociales
en 2023

Résumé des résolutions
et votes par l'Assemblée
Générale

4



PRÉVENTION

Le « doomscrolling »,
une pratique addictive
et nocive

9

PANORAMA

La pédopsychiatrie
en France :
une nécessité
pressante de réforme

10

Dans le cadre de la réforme
de la protection sociale
complémentaire de la Fonction
Publique, les ministères et

établissements publics lanceront
des appels d'offres pour des
contrats collectifs santé, dont les
résultats seront connus au cours
du premier semestre 2024.

L'issue de ces mises en
concurrence modifiera la
composition des sections de vote
de la MGAS et donc de l'Assemblée
Générale des délégués.

Face à cette incertitude, la MGAS
préfère organiser les élections des
délégués et des administrateurs
après les résultats de ces appels
d'offres.

Nous vous communiquerons
ultérieurement le calendrier prévu.



GRAND ANGLE

Le logement
en France : une crise
insurmontable ?

Comprendre la crise :
les caractéristiques essentielles
du logement en France

Quatre défis à relever
pour surmonter
la crise immobilière

13

RECHERCHE

*Acinetobacter
baumannii* :
une bactérie
intracellulaire
et multirésistante

18

MGASERVICES

Santéclair, un partenaire
toujours présent

À noter dans les agendas

Une offre
complémentaire santé
dédiée aux retraités

Bon à savoir

20



COURRIER DES LECTEURS

Vous pouvez envoyer vos
commentaires et vos questions
concernant le magazine à :
communication@mgas.fr

TRUCS ET ASTUCES

Saurez-vous
trouver les aliments
les plus caloriques ?

22



Assemblée Générale 2023

Rapport de gestion de l'année 2022

La MGAS, une mutuelle performante au service de ses adhérents

Pour la 12^e année consécutive, l'exercice écoulé se solde par un **résultat comptable excédentaire de + 408 k€** (versus +97 k€ en 2021) et par un **résultat technique de + 1 429 k€**, malgré un contexte international marqué par la reprise de l'inflation (de 5,9 % en moyenne, selon l'Insee, pour ce début d'année 2023) et la hausse des taux d'intérêt.

La poursuite de la fidélisation de nos adhérents, d'une gestion financière rigoureuse, réactive et adaptée et une mobilisation de nos équipes commerciales et marketing ont stabilisé le nombre de membres participants de la Mutuelle.

Notre excellente santé financière et le maintien de nos effectifs adhérents sont de précieux atouts grâce auxquels nous nous préparons sereinement à la mise en application de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la Fonction Publique.

Les enseignements de l'année écoulée

→ Contexte inflationniste

L'année 2022 est marquée par une forte reprise de l'inflation au niveau mondial qui enchérit les dépenses de fonctionnement de la MGAS. Malgré cela, la MGAS fait partie des mutuelles dont les cotisations ont le moins augmenté.

→ **Deuxième année d'incidence du 100 % Santé sur l'ensemble des postes**
Sur le plan technique, 2022 est la

deuxième année de la mise en place de l'ensemble des mesures du 100 % Santé, entraînant des augmentations de remboursement au bénéfice des adhérents sur les postes dentaire, audiologie et optique entre 2019 et 2022.

Par ailleurs, nous avons assisté à une reprise des dépenses de santé avec la fin de la pandémie et de ses restrictions.

→ Sinistralité et frais de gestion contenus

Pour l'ensemble des offres, le ratio de prestations sur cotisations (P/C) est de 83 %, hors frais de gestion et taxes d'assurance comprises. Les frais de gestion atteignent 19 %, et sont conformes aux objectifs fixés. Sur la santé et la prévoyance, le ratio P/C de l'offre DGAC atteint 90 %, en baisse de 1 % par rapport à 2021. Sur le volet de la santé, la sinistralité P/C du référencement 2018 du ministère des Affaires Sociales (MAS) poursuit sa baisse de 3 % en 2022, pour atteindre 103 %.

→ Ratio solvabilité solide en hausse

Le SCR (Solvency Capital Requirement), niveau de fonds propres économiques à détenir pour exercer son activité (en deçà de 100 %, intervention de l'ACPR), est de 210 % en 2022, en hausse de 8 points.

→ Remontée des taux d'intérêt

Sur le plan financier, les taux d'intérêt ont augmenté de plus de 2 points, ce qui a diminué de facto la valorisation des obligations détenues.

La MGAS prépare son avenir

L'année 2023 est une année charnière pour notre Mutuelle, puisque nous devons dès à présent nous préparer à la mise en application de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la Fonction publique. Les investissements de 2023 à 2025 seront essentiellement tournés vers cette réforme

pour que la MGAS puisse affronter dès 2024 les appels d'offres des ministères sur lesquels elle est positionnée depuis les référencements 2018 : DGAC et MAS. La MGAS entend se maintenir dans ces deux administrations en veillant à conserver la couverture des retraités tout en développant le nombre d'actifs, afin d'assurer la solidarité intergénérationnelle qui constitue notre ADN mutualiste. Le Conseil d'Administration de la MGAS et toutes les équipes opérationnelles sont mobilisés pour assurer l'avenir de la Mutuelle : refonte de son dispositif informatique et opérationnel afin d'ouvrir son système aux nouvelles exigences du « collectif obligatoire », d'offrir aux administrations un espace internet de gestion et de pilotage des contrats et cotisations, d'améliorer l'espace adhérent et, enfin, de poursuivre la dynamique de dématérialisation des adhésions et des actes de gestion qui seront imposés par les appels d'offres. La concurrence pour ces nouveaux marchés sera serrée et les conditions des appels d'offres contraintes. Mais nous saurons, au-delà d'un positionnement prestations sur cotisations équilibré, convaincre les employeurs publics et les représentants du personnel que la MGAS est la mieux placée sur la prévention et l'accompagnement social.

La MGAS prête à relever les défis

La MGAS s'est donc fixé quatre défis stratégiques pour atteindre ses objectifs.

- 1. Optimiser** la structure de coûts et gagner en efficacité opérationnelle.
- 2. Trouver sa place** dans un paysage concurrentiel en pleine recomposition.
- 3. Donner un second souffle** à un modèle fragilisé par un environnement adverse.
- 4. Capitaliser** sur le décollage des usages numériques.

Chiffres clés

+ 408 k€

Résultat net comptable

1,4 M€

Résultat technique

83 %

Ratio prestations sur cotisations (P/C) en moyenne

19 %

Frais de gestion en 2022

210 %

Ratio de solvabilité

L'ensemble des mutuelles de la Fonction Publique doivent revoir leur modèle économique, tourné jusqu'alors vers « l'individuel non obligatoire », pour lequel les indicateurs de référence (frais de gestion, réassurance et relation avec les employeurs et adhérents, sans oublier les organisations syndicales) sont totalement bouleversés. C'est le point 2 évoqué ci-contre que la gouvernance MGAS a entrepris d'explorer en 2023 pour se doter d'un partenariat solide et pérenne pour la première période de référencement (2025-2030) et au-delà, tout en conservant une indépendance politique et financière.

Par *Nicolas Burgain, Vice-président chargé des affaires financières*

L'action sociale de la Mutuelle Générale des Affaires Sociales en 2023

En décembre 2022, un travail de fond a été entrepris sur notre action sociale afin de nous mettre en conformité avec la réglementation et nous préparer à la prise en charge des contrats collectifs prévus par la réforme de la Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires, appels d'offres que nous espérons remporter.

Une analyse détaillée du fonctionnement en vigueur a donc été menée, mettant en évidence la nécessité de revoir l'organisation générale et de construire des outils de suivi et d'amélioration de notre pratique. **L'Assemblée Générale de juin 2023 a concrétisé dans les statuts de la MGAS l'existence de l'action sociale.**

Une raison d'être

Animée par un esprit de solidarité et de justice sociale, la MGAS œuvre auprès de ses adhérents et leurs ayants droit pour qu'ils préservent leur santé et améliorent leur bien-être.

La MGAS est convaincue que, grâce à cette politique ambitieuse de prévention, d'assistance, de prévoyance et d'accompagnement social, elle apporte un soutien global à la personne.

Les modifications statutaires

→ L'allocation exceptionnelle d'entraide (AEE) est prévue par les statuts et le règlement intérieur institutionnel de la Mutuelle.

→ L'action sociale est portée par la Commission nationale et par les commissions locales.

→ La Commission nationale est composée de quatre membres, dont le Président, élu par le Conseil d'Administration, les

trois autres étant choisis au sein du Conseil d'Administration.

Le bilan de l'année 2022

La Commission nationale a procédé à une analyse approfondie des 143 dossiers d'action sociale qu'elle avait à traiter en 2022 (*voir tableau page ci-contre*). Cette analyse a abouti à la définition d'une typologie des aides accordées, ainsi que des axes d'amélioration.

Cette analyse a également mis en lumière une grande disparité dans le traitement des dossiers selon les sections. Par exemple : rejet infondé de certaines demandes, modalités d'appréciation différentes selon les situations, versement de montants différents dans des situations comparables, demandes d'aide hors du champ de l'action sociale, demandes répétitives.

L'autonomie de fonctionnement des commissions locales doit pouvoir cohabiter avec la nécessaire rationalisation des critères d'étude des demandes d'aide et l'indispensable contrôle des sommes versées.

À n'en pas douter, il s'agira de points d'attention pour les employeurs publics dans le cadre des futurs appels d'offres relatifs à la Protection Sociale Complémentaire (PSC)*.

L'orientation des travaux d'amélioration en cours

Ce bilan a fait l'objet de présentations et de discussions qui nous amènent à plusieurs modifications importantes.

→ La pseudonymisation** du traitement de chaque dossier et le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

→ La dématérialisation des supports qui devient la pratique générale comme l'utilisation des boîtes courriel MGAS pour le traitement des dossiers.

Les adhérents ne disposant pas d'outils informatiques ou ne les maîtrisant pas continueront à recevoir les documents papier qu'ils complèteront pour renvoi au siège de la MGAS.

→ La rédaction d'un règlement de fonctionnement intérieur de l'action sociale qui détermine le fonctionnement attendu des commissions locales et nationale.

Les commissions locales conservent leur autonomie de fonctionnement et de décision. La Commission nationale interviendra pour procéder à une nouvelle étude de chaque dossier traité localement et veillera à un traitement équitable de chaque adhérent par un abondement complémentaire si nécessaire.

→ La refonte de la fiche de demande d'entraide exceptionnelle et la rédaction d'une notice d'utilisation destinée aux demandeurs de cette aide qui précisera

* <https://www.fonction-publique.gouv.fr/la-dgafp/les-grandes-reformes-en-cours/la-reforme-de-la-protection-sociale-complementaire-des-agents-publics>

** La pseudonymisation consiste à remplacer les données directement identifiantes (nom, prénoms, etc.) d'un jeu de données par des données indirectement identifiantes (alias, numéro séquentiel, etc.).

Les 143 dossiers d'action sociale traités en 2022

par type de demande les documents à produire pour compléter cette dernière.
→ Le suivi des tableaux de bord des demandes traitées et validées, mais aussi un tableau de bord sur les anomalies constatées.

Tous ces travaux sont en cours et ces documents vont faire l'objet d'une communication et d'échanges avec toutes les personnes impliquées dans l'accompagnement social (élus et opérationnels) avant la prochaine Assemblée Générale.

Les objectifs poursuivis

→ Assurer une réponse adaptée et équitable aux demandes en fonction de la situation de l'adhérent.

→ Réduire de manière significative la durée de traitement de chaque dossier par une gestion informatisée et une meilleure coordination entre les acteurs.

→ Mettre en avant les valeurs de notre Mutuelle auprès de chaque adhérent.

→ Initier une démarche qualité et la transparence de nos actions.

Le financement de l'action sociale en 2023

La Commission nationale d'action sociale en 2023 représente le budget suivant.

→ 375 000 € affectés au budget des sections locales, répartis proportionnellement au nombre d'adhérents à raison de 0,62 € par mois et par Membre participant ou conjoint non à charge ; 0,31 € par mois et par conjoint à charge, au 1^{er} janvier 2023 s'ils ont au moins une année d'ancienneté.

→ 160 000 € affectés aux allocations exceptionnelles d'entraide et aides aux personnes handicapées attribuées par la Commission nationale d'action sociale.

Par Bruno Looten, Président de la Commission nationale d'action sociale

	NOMBRE DE DEMANDES	TOTAL SECTIONS (en €)	TOTAL NATIONAL (en €)	TOTAL GÉNÉRAL (en €)
Total	143	92 314	62 781	155 095
Dentaire	46	32 825	23 650	56 475
Sit financier dettes	24	19 073	9 697	28 770
Audioprothèse	18	10 285	9 380	19 665
Frais de santé	15	7 835	6 000	13 835
Optique	13	4 340	1 700	6 040
Hospitalisation	12	5 521	4 094	9 615
Sit financier obsèques	7	5 600	4 510	10 110
Cure thermique	3	1 400	500	1 900
Dentaire/optique	3	3 565	2 000	5 565
Hospitalisation dentaire	1	670	500	1 170
Audioprothèse/dentaire	1	1 200	750	1 950

Résumé des résolutions et votes par l'Assemblée Générale

Les 15 et 16 juin derniers s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle ordinaire de la MGAS. Organisé par la section Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'évènement s'est déroulé au palais du Pharo, à Marseille, et a rassemblé ses délégués, ses administrateurs et une partie de ses salariés.

Plusieurs sujets stratégiques pour notre Mutuelle ont été débattus lors de ces deux jours. Chacun d'eux a fait l'objet d'une résolution et d'un vote par les délégués à l'Assemblée Générale.

On retiendra, notamment, la **demande d'agrément « branche 21 »** pour les prestations liées à la natalité et à la nuptialité, à adresser à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), ce qui aura un indéniable impact commercial positif.

Par ailleurs, un vaste travail rédactionnel, visant à anticiper le caractère collectif et obligatoire de la Protection des agents de la Fonction Publique, a été entrepris concernant **les statuts et le règlement intérieur institutionnel*** de notre Mutuelle. Ainsi, après de nombreuses réunions du Groupe de Travail Fonctionnement des Instances, composé de trois administrateurs et deux délégués, une quarantaine d'articles ont été modifiés et une trentaine créés.

Les principales modifications des statuts mutualistes

1. Raison d'être. L'insertion dans les statuts d'un nouvel article relatif à la raison d'être de la MGAS, disposition issue de la loi PACTE pour que les entreprises :

- définissent un projet répondant à un intérêt collectif et qui donne sens à l'action de l'ensemble des collaborateurs ;
- prennent en considération les enjeux sociaux et environnementaux inhérents à leur activité.

2. Collectif obligatoire. La création d'un titre dédié à l'adhésion à la Mutuelle avec l'insertion de deux nouveaux chapitres bien distincts, l'un consacré à l'adhésion au titre d'un contrat individuel, l'autre l'adhésion au titre d'un contrat collectif.

Ce second chapitre distingue en son sein les opérations collectives obligatoires des opérations collectives facultatives.

3. Élection unique. Les délégués à l'Assemblée Générale et les membres des bureaux de section sont élus lors d'une seule et unique élection qui a lieu au moins trois mois avant la réunion annuelle de l'Assemblée Générale.

Ils sont élus parmi les adhérents de chaque section. Les élus ayant recueilli le plus grand nombre de voix au sein de chaque section sont à la fois délégués à l'Assemblée Générale et membres du bureau de la section. Les suivants sont uniquement membres du bureau.

4. Action sociale. L'insertion de plusieurs articles relatifs à l'action sociale afin de rendre les actions menées par la Mutuelle et les bureaux de section plus visibles.

Le règlement intérieur institutionnel a, en particulier, été étoffé : il acte l'existence des commissions locales et de la

Commission nationale, décrit le champ d'intervention de l'action sociale, les missions et l'organisation des commissions.

Être prêts pour répondre aux appels d'offres

Autre sujet phare, les futurs appels d'offres relatifs à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la Fonction Publique. Afin de relever ce nouveau défi pour notre Mutuelle, nos instances dirigeantes ont lancé une **réflexion partenariale** qui a été logiquement soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Cette réforme induisant un cadre concurrentiel particulièrement contraint (mise en concurrence de la santé et de la prévoyance des agents pour un contrat collectif à adhésion obligatoire), les délégués à l'Assemblée Générale ont donné mandat au Président et au Directeur Général pour poursuivre les contacts liminaires engagés en vue de choisir le partenaire le plus à même de sécuriser nos réponses aux futurs appels d'offres (entre le dernier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024) des ministères que la Mutuelle souhaite adresser (ministères sociaux et Direction Générale de l'Aviation Civile). L'objectif poursuivi est de poser les bases

d'un partenariat solide, bénéfique et pérenne pour nos adhérents et pour nos collaborateurs tout en préservant l'indépendance politique et financière de notre Mutuelle.

À l'issue de cette période d'échanges, la MGAS se devra d'engager une négociation exclusive avec la mutuelle prescrite.

À cette fin, **une Assemblée Générale extraordinaire** en visioconférence sera convoquée entre septembre et octobre 2023. Plusieurs résolutions seront portées à son ordre du jour.

→ Choix du partenaire qui nous accompagnera pour les appels d'offres.

→ Ajustements rédactionnels des statuts et du règlement intérieur institutionnel (à la suite des échanges intervenus lors de l'Assemblée Générale ordinaire de juin dernier).

*Par Philippe Beretti,
Chargé de missions juridiques
institutionnel et Entreprise*

* Les statuts et le règlement institutionnel de la MGAS sont téléchargeables sur le site www.mgas.fr rubrique « Infos pratiques/Téléchargements » en bas de la page d'accueil.

** <https://www.fonction-publique.gouv.fr/la-dgafp/les-grandes-reformes-en-cours/la-reforme-de-la-protection-sociale-complementaire-des-agents-publics>

Le « doomscrolling », une pratique addictive et nocive

Faire défiler du contenu anxiogène sans fin sur son portable : cette habitude pas si banale entraînerait stress et anxiété, en particulier chez les jeunes. Le point.

Mot-valise ayant émergé sur Twitter en 2018, le doomscrolling (pour « défilement morbide ») désigne le fait de faire défiler de façon compulsive les fils d'actualité sur les réseaux sociaux. À première vue, rien d'alarmant. Sauf que... lorsque l'actualité se résume à une succession de faits divers et d'événements tragiques – pandémie, guerre en Ukraine, réchauffement climatique,

crise économique... –, le simple acte de « scroller » sur son téléphone peut se révéler délétère pour la santé. Si le phénomène ne crée pas de pathologie à proprement parler, il exacerbe, en revanche, le mal-être chez les sujets fragiles.

La raison avancée par les psychologues : sorti de son contexte, ce flot d'images et de vidéos ne peut être « assimilé » par le cerveau, qui le reçoit de façon brute, sans pouvoir lui donner de sens. Avec, pour effet : une hausse du taux de cortisol, l'hormone du stress. Entraînant émotions négatives, insomnies et anxiété, cette pratique est alimentée par un autre phénomène : le syndrome de FOMO (pour Fear of missing out), la peur de manquer quelque chose ou de rater un événement.

Si le phénomène ne crée pas de pathologie à proprement parler, il exacerbe, en revanche, le mal-être chez les sujets fragiles.

Les jeunes en première ligne

Certaines populations sont plus à risque que d'autres, à commencer par les jeunes. Selon une étude réalisée par la société NordVPN, 77 % des 18-24 ans consultent leur portable dès le réveil. Une hyperconnectivité qui n'est pas sans effet sur leur développement. Une étude publiée dans la revue britannique *Nature Communications* établit qu'en fonction de l'âge, le cerveau ne réagit pas de la même façon à l'impact des réseaux sociaux.

Et pour cause. Conçus, à l'instar de l'alcool, pour rendre accro en stimulant la dopamine (l'hormone du bonheur), les réseaux consommés en excès perturbent la maturation du cortex cérébral, immature jusqu'à l'âge de 25 ans. Autre conséquence : une aggravation du sentiment d'isolement, nourri par la comparaison et le système de « like », à un âge où le lien et le besoin de validation par ses pairs sont cruciaux.

France Mutualité

La pédopsychiatrie en France : une nécessité pressante de réforme

En France, il est de coutume de se résigner à ce que la psychiatrie soit le parent pauvre de la santé. La pédopsychiatrie, elle, est à la remorque de la psychiatrie. Autant dire qu'il ne fait pas bon être un enfant en souffrance psychique dans un des pays riches de l'OCDE...



Des besoins urgents majorés par la crise du Covid-19

Le constat est accablant, alors que la crise du Covid-19 a accentué les problèmes de santé mentale chez les enfants et les adolescents, et en même temps mis en lumière cet état de délabrement. Dans son rapport, la Cour des comptes estime qu'en France, 1,6 million d'enfants souffrent sur le plan psychique. Et ils sont à peine la moitié à recevoir annuellement des soins prodigués en pédopsychiatrie par des professionnels spécialisés.

Plusieurs facteurs expliqueraient la difficulté à organiser des soins efficaces autour des centres médico-psychologiques infanto-juvéniles (CMP-IJ).

L'orientation des jeunes patients pêche-rait : une partie d'entre eux y sont suivis pour des troubles légers qui ne demandent pas autant de moyens. D'autres, en revanche, parfois frappés de pathologies lourdes, demeurent en dehors des circuits de soins.

La diminution de l'effectif de pédopsychiatres, doublée d'un manque de connaissances spécifiques des prati-ciens généralistes, contribue également

à creuser l'écart entre ces publics et les soins.

Pourtant, la prise en charge des troubles psychiques des enfants et des adoles-cents pourrait être considérée comme un investissement. Le 1,8 milliard d'euros qu'elle coûte est à mettre en face des 3,7 % de PIB (soit 81,3 mil-liards d'euros) que pèse dans le budget la prise en charge des maladies psy-chiques en France.

Une organisation globale de la prise en charge et des soins à revoir

Fruit de la politique du « virage ambula-toire » amorcée dans les années 1980, les prises en charge par les CMP-IJ sont devenues le point d'entrée d'un parcours de soins psychiques. Sur le territoire français, l'offre de soins est or-ganisée en secteurs qui comportent un ou plusieurs CMP-IJ, une prise en charge

En chiffres



Coût des maladies psychiques en France
(3,7 % du PIB)



Estimation du coût de la prise en charge en psychiatrie infanto-juvénile
dans les établissements de santé en 2019

35%
des pathologies psychiatriques adultes débuteraient avant 14 ans

48%
avant 18 ans

62,5%
avant 25 ans

PANORAMA

13%

environ des enfants et adolescents des pays de l'OCDE présentent au moins un trouble psychique



1,6 M

d'enfants et d'adolescents en France souffriraient d'un trouble psychique

Entre

750 000 et 850 000

d'entre eux bénéficient annuellement de soins prodigués en pédopsychiatrie



Entre 1986 et 2013,

58%

des lits d'hospitalisation ont été fermés au profit de prises en charge en CMP-IJ (centres médico-psychologiques infanto-juvéniles) selon la politique du «virage ambulatoire»



Crise de la démographie médicale

34%

de pédopsychiatres en moins entre 2010 et 2022

en hôpital de jour et des lits d'hospitalisation. Pour ne rien arranger, de fortes disparités touchent les territoires où la demande de soins ne trouve pas toujours une offre.

Car les CMP-IJ font face à une demande de prise charge croissante : d'un côté, des pédopsychiatres en nombre insuffisant; de l'autre, une faible sensibilisation aux spécificités de cette spécialité auprès des généralistes. Conséquence : les CMP-IJ passent trop de temps sur des missions de qualification et d'orientation. Ils consacrent, de ce fait, moins de moyens pour prendre en charge les cas de troubles modérés à sévères.

Pour y remédier, la Cour des comptes propose une expérimentation de « maisons de l'enfance et de l'adolescence », sorte de guichet unique qui serait l'un des points d'entrée dans le parcours de soins et orienterait ensuite, si nécessaire, vers le CMP-IJ. Ce serait aussi une solution pour combler les «trous» dans le maillage territorial.

Cette structuration présente également l'avantage de pouvoir échelonner le soin, en le graduant en fonction de l'âge du patient et de l'intensité du trouble.

Les CMP-IJ font face à une demande de prise charge croissante : d'un côté, des pédopsychiatres en nombre insuffisant ; de l'autre, une faible sensibilisation aux spécificités de cette spécialité auprès des généralistes.

Des propositions de pistes et d'outils pour aller dans le bon sens

Il existe depuis 2018 une feuille de route sur la santé mentale, qui doit renforcer l'accès à l'offre de soins psychiques infanto-juvéniles.

Toutefois, celle-ci ne fixe pas d'objectifs quantitatifs ni qualitatifs. Il manque également un calendrier pour son déploiement.

Autres difficultés : le pilotage de ce dossier couvre plusieurs ministères, et doit intervenir sur plusieurs strates adminis-

Il existe depuis 2018 une feuille de route sur la santé mentale, qui doit renforcer l'accès à l'offre de soins psychiques infanto-juvéniles.



Valoriser les métiers de la pédopsychiatrie pour une meilleure prise en charge

Un enfant et un adolescent souffrant d'un trouble psychique sur deux ne bénéficient pas encore de soins adaptés.

Le chantier d'une prise en charge satisfaisante est donc immense, dans un contexte de démographie médicale défavorable. Comme pour bien d'autres pans de la santé, les praticiens manquent. Dans le même temps, la répartition géographique de la pénurie ne fait qu'accroître les inégalités territoriales.

Pour commencer à y remédier, la Cour des comptes propose de renforcer, pour les généralistes et les pédiatres, la formation initiale et continue en psychologie. Ces derniers ont un rôle à jouer, à travers la médecine de famille, pour dépister et orienter efficacement leurs jeunes patients.

Sur le front de l'attractivité de la pé-

dopsychiatrie, plusieurs chantiers doivent être menés de concert en visant le doublement de l'effectif d'étudiants.

Tout d'abord, la valorisation des parcours hospitalo-universitaires de cette spécialité doit être une priorité. Le soutien à une recherche nationale dans cette discipline est un autre levier d'attractivité qui doit également être actionné.

Enfin, il conviendra d'opérer une meilleure reconnaissance de la pratique clinique en établissements et en libéral.

Une attention particulière est encore accordée à la fonction d'infirmier de pratique avancée. Celle-ci pourrait se révéler un atout supplémentaire, aussi bien en libéral qu'en établissements. Il faudra, cependant, clarifier cette fonction avant d'espérer un appui.

tratives depuis Paris jusqu'au terrain. En ce sens, la Cour des comptes propose trois leviers pour retrouver de la manœuvrabilité.

→ **Adopter des « Objectifs nationaux de santé mentale infanto-juvénile ».** Bien que l'on parle de santé, mentale qui plus est, il n'est pas possible d'échapper à une quantification et objectivation pour évaluer ne serait-ce que les ressources déployées et les effets obtenus. Y seraient donc adjoints un calendrier précis et des indicateurs.

→ **Créer un « Délégué interministériel à la santé mentale, à la psychiatrie et à la pédopsychiatrie »**, qui serait en fait l'actuel Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie. Celui-ci doit voir son champ d'action nominativement étendu aux enfants et adolescents, ainsi qu'avoir la qualité interministérielle.

→ **Intégrer dans les PTSM (projets territoriaux de santé mentale) un volet pour la pédopsychiatrie** et prévoir dans les CTSM (contrats territoriaux de santé mentale) des objectifs chiffrés, un calendrier et des indicateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport de la Cour des comptes de mars 2023 :
<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-pedopsychiatrie>

670,- €

830,- €

780,- €

920,- €

Le logement en France : une crise insurmontable ?

Quoi de plus essentiel et sensible que l'habitat ? Pourtant, le logement oppose de nos jours deux réalités : projet de vie pour les uns, en général un pavillon avec un joli jardin, il constitue pour les autres un horizon indépassable, notamment pour les jeunes actifs et les plus précaires. Pas étonnant, alors, que le simple fait d'habiter cristallise autant les tensions et qu'il se transforme en « lutte des places », pour reprendre l'expression du géographe Michel Lussault. Le point sur une crise du logement qui s'éternise.

Comprendre la crise : les caractéristiques essentielles du logement en France

Le croisement des informations des acteurs de l'immobilier facilite la cartographie du logement en France. De plus, le suivi de ces données dans le temps montre les variations qui interviennent au gré des événements sociétaux, des conjonctures économiques et des politiques publiques. Parce qu'il comporte des enjeux spécifiques, le marché locatif mérite une attention particulière. Nous y reviendrons après avoir dégagé les principales tendances du logement dans l'Hexagone.

Logement : comment habite-t-on en France ?

Au 1^{er} janvier 2022, l'étude annuelle de la FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) pointe le parc français à 36,6 millions de logements. 82 % d'entre eux le sont à titre de résidence principale, 10 % de secondaire et 8 % sont vacants. Ce stock de logements inoccupés est passé de 7,5 % en 2012 à 8,2 % en 2022, notamment dans les villes moyennes.

GRAND ANGLE

**38,2 milliards
d'euros**

C'est, malgré une légère diminution, **le montant des aides accordées** par les autorités françaises en 2022



55 % des logements sont des maisons, ce qui est une originalité de l'habitat français, par rapport au reste de l'Europe. Concernant la mobilité, il faut retenir que la moitié des ménages habitent dans leur résidence principale depuis plus de 10 ans.

Le taux de propriétaires occupants reste stable, à 57,4 %, mais il est peu homogène sur le territoire. Celui-ci tombe à 33,4 % à Paris et 27,5 % à Strasbourg, par exemple, comme d'ailleurs dans les 10 plus grandes villes de France. Il convient de noter aussi la forte progression des logements meublés dans ces mêmes grandes villes, qui sont passés à Paris de 14,2 % en 2006 à 24,9 % en 2019.

Les marchés bousculés de l'ancien comme du neuf

La dynamique du marché de l'ancien est trouble : très chahuté lors de la crise du Covid-19 avec une explosion en matière de volume de ventes, il s'est ensuite ef-

fondré avec la remontée des taux d'intérêt. Ce qui est certain, en revanche, c'est la poursuite de la progression des prix. Ils augmentent de 6,7 % en 2022, portant la hausse sur 10 ans à plus de 27,2 %.

Le marché de la construction neuve, de son côté, reste supérieur à la moyenne européenne, même s'il baisse à cause des difficultés du bâtiment. 376 200 logements neufs ont été livrés en 2022 contre 390 400 en 2021.

Autre caractéristique française : les ménages sont en moyenne moins endettés que leurs voisins européens. Le taux d'endettement augmente, toutefois, ce qui inquiète les autorités qui ont demandé aux banques de restreindre l'accès au crédit immobilier, pour éviter une crise à l'image de celle de 2008 aux États-Unis.

Enfin, ces mêmes autorités ont légèrement diminué les aides au logement, tout de même de 38,2 milliards d'euros pour 2022.

La dynamique du marché de l'ancien est trouble : très chahuté lors de la crise du Covid-19 avec une explosion en matière de volume de ventes, il s'est ensuite effondré avec la remontée des taux d'intérêt.

La location : un marché spécifique qui concentre de nombreuses difficultés

Cela n'aura échappé à personne, particulièrement à nos lecteurs urbains, les biens à louer disponibles semblent s'évaporer. Hélas, ce n'est pas qu'une impression. Entre 2019 et 2023, l'offre a été divisée par deux. Au premier trimestre 2023, elle était inférieure de



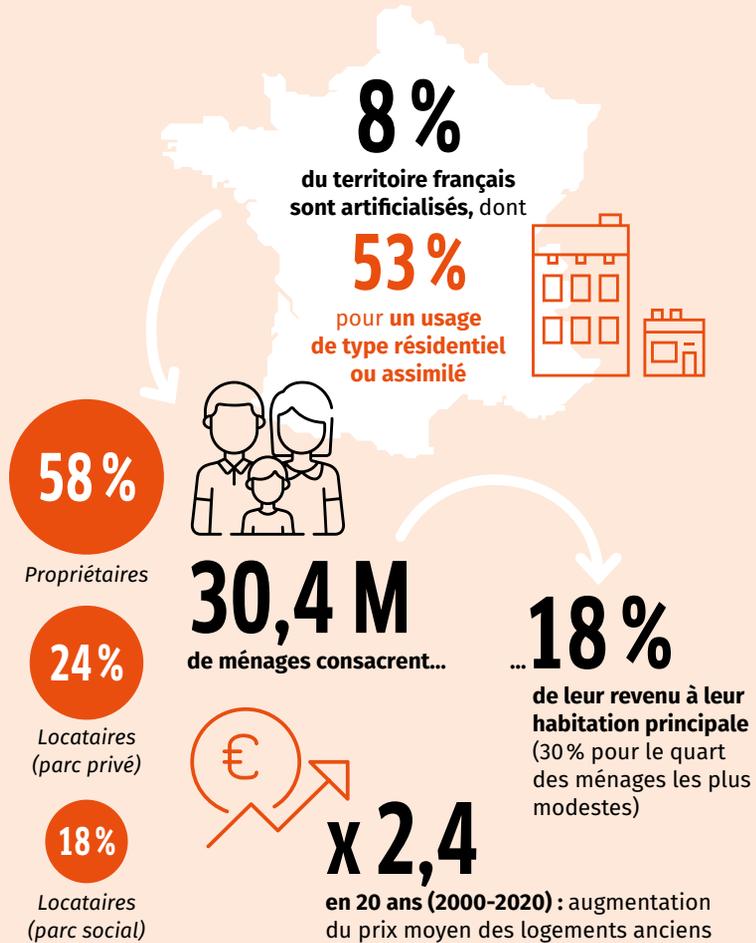
17 % par rapport à la même période en 2022. Comment en est-on arrivé là ?

→ **Un redoutable effet ciseaux dans les métropoles où se concentrent les emplois.** Deux phénomènes interagissent puissamment et nuisent à la fluidité locative. Le premier, c'est **le blocage du marché de la transaction.** Souvent, un foyer se trouve être locataire avant de devenir propriétaire. C'est le cas de nombreux jeunes adultes qui se lancent dans la vie active. Or, la remontée des taux d'intérêt bancaires l'an dernier rend le crédit plus cher et les mensualités plus importantes à rembourser. Cela retarde l'accès à la propriété, au mieux, voire empêche cet accès, au pire. Logiquement, le locataire reste dans son logement, et ne le libère pas pour de nouveaux entrants.

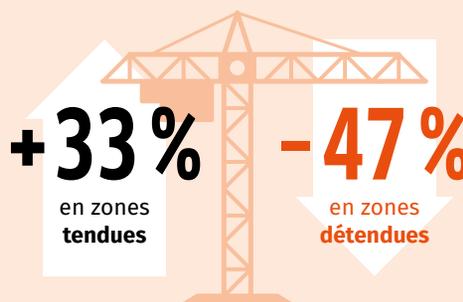
Le deuxième, c'est **le manque de disponibilité de logements sociaux.** 2,3 millions de ménages précaires espèrent un logement social, selon les chiffres de la Fondation Abbé Pierre. En attendant, ces foyers séjournent – mal – dans le secteur locatif privé. De la même façon que pour les jeunes actifs, ils demeurent dans le parc locatif privé et ne libèrent pas leur logement pour de nouveaux candidats.

Au surplus, certaines idées séduisantes se révèlent contre-productives. Ainsi, l'interdiction à la location des logements énergivores fait mécaniquement sortir du parc des habitations qui manquent déjà ! Certes, une passoire thermique est un défaut sérieux. Mais l'absence de toit aussi. De même, la transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière a réorienté l'argent des bailleurs privés vers des produits financiers, au lieu des logements.

— Les chiffres clés du logement en France (2022) —



Évolution de la construction entre 2007 et 2017



En 2012,
la construction
d'appartements neufs
a dépassé celle
de maisons neuves



Quatre défis à relever pour surmonter la crise immobilière

Les problèmes conjoncturels paraissent former une tempête parfaite. Parce que le logement touche à quelque chose d'intime et de vital, les pouvoirs publics doivent s'approprier vigoureusement le thème. Voici quatre problématiques qui agitent les spécialistes du secteur, et qui sont certainement dans les porte-documents des ministères.

1. Faire coïncider les attentes de qualité de vie professionnelle et personnelle

La crise du Covid-19 et plus particulièrement les confinements et le télétravail ont profondément impacté les modèles de vie. Certains ne souhaitent plus consacrer autant de temps aux trajets pendulaires, ou veulent un logement avec un jardin. D'autres sont repartis vers leur famille, ou ont accompli une relocalisation en région. Bref, l'épanouissement dans une carrière n'est plus prioritaire. Toutefois, la redistribution territoriale, même légère, déstabilise les tissus sociaux et économiques locaux. Faire coïncider logement et travail reste le plus grand défi : la concentration des emplois vers les métropoles se fait à contrecourant des attentes.

2. Se méfier de la gentrification des villes

Quel maire ne rêve pas de voir progresser le niveau de vie de ses habitants, quitte à en faire venir de nouveaux ? C'est un des enjeux du marketing urbain et des politiques culturelles des villes. Toutes rêvent d'attirer des travailleurs très qualifiés, et elles y parviennent parfois, lorsqu'elles se trouvent raccordées



Toutes [les villes] rêvent d'attirer des travailleurs très qualifiés, et elles y parviennent parfois, lorsqu'elles se trouvent raccordées par TGV à la capitale. Mais cela ne se fait pas sans heurt.

par TGV à la capitale. Mais cela ne se fait pas sans heurt, quand les habitants historiques voient doubler ou tripler le prix de l'immobilier en quelques années.

3. Soutenir la production de logements neufs

Même s'il s'agit d'un levier habituel, il n'en demeure pas moins pertinent. La production de logements neufs, mieux adaptés aux besoins actuels (petits, et en ville), joue un rôle dans la résorption

GRAND ANGLE



de la crise immobilière. Elle se heurte, cependant, à des obstacles variés. Ce peut être le manque de foncier, malheureusement dans les secteurs tendus où le besoin est criant. Ce peut être aussi à cause de nouvelles attentes sociétales contradictoires, comme celle de ne plus artificialiser les sols.

4. Solvabiliser les ménages dans l'accession à la propriété

Reste le soutien aux ménages qui cherchent à accéder à la propriété. S'agissant du modèle français, il n'y a pas de raison de ne pas les aider. Ils libèrent ainsi, comme évoqué précédemment, des logements à louer. Mais reste à savoir comment : car solvabiliser des foyers qui risquent d'être étranglés financièrement, c'est alimenter le risque d'une nouvelle crise comme en 2008. Ce que ne veut le Gouvernement à aucun prix.

Sources du dossier

- *Chiffres clés du logement – édition 2022. Données et études statistiques, developpement-durable.gouv.fr*
- *Le logement en France et en Europe – mars 2023, fnaim.fr*
- *Le logement en France et en Europe – Année 2022, fnaim.fr*
- *Crise du logement : pourquoi le nombre d'annonces de maisons et d'appartements à louer est-il en chute libre?, francetvinfo.fr*
- *Crise du logement : les principaux axes du plan gouvernemental, vie-publique.fr*

Le gouvernement à la manœuvre, un peu

C'est le 5 juin dernier que le Gouvernement a présenté un nouveau plan pour répondre à la crise du logement en France. Pas d'annonces fracassantes, ni de grands coups de volant, mais deux volets de mesures techniques qui visent à améliorer les choses dans le temps.

Essayer d'améliorer l'accès au logement

→ Sur le front de l'accession à la propriété, il est ainsi prévu de **prolonger le prêt à taux zéro jusqu'en 2027**. Il concernera, toutefois, les logements neufs en zones tendues et les logements anciens à rénover. La mensualisation du fameux taux d'usure sera aussi maintenue. Il devait être révisé de façon trimestrielle, compliquant encore l'accès au crédit, ne coïncidant pas avec les évolutions des taux d'intérêt.

→ Du côté de la location, c'est **la fin du dispositif Pinel** qui a été annoncée. L'effort sera recentré sur les logements intermédiaires, à destination des classes moyennes. La garantie locative publique « Visale » sera aussi étendue, et la fiscalité adaptée pour lutter contre les meublés touristiques.

Tenter de débloquer la production de logements neufs

→ Sans surprise, **l'État aimerait fluidifier les procédures pour la construction rapide de logements neufs**. Ainsi, un dialogue avec les collectivités territoriales doit être engagé dans les zones tendues pour délivrer plus de permis de construire. Dans le même temps, l'État regardera dans son propre patrimoine, pour proposer à la construction des friches déjà artificialisées.

→ La Caisse des dépôts et Action logement seront aussi mis à contribution pour **acheter aux promoteurs 50 000 logements qui n'auront pas trouvé d'acquéreur**.

→ Enfin, un coup de pouce est prévu pour **renforcer le soutien à l'investissement dans le logement social**.

Acinetobacter baumannii : une bactérie intracellulaire et multirésistante

Dans le numéro 165 du *Lien mutualiste*, nous évoquons la découverte de l'unité de Microbiologie moléculaire et de biochimie structurale (MMBS) de Lyon : des bactéries multirésistantes se cachant dans les cellules. Nous avons voulu en savoir plus sur ce péril nosocomial qui frappe durement les malades les plus fragiles. Dans cette interview exclusive, la docteure Suzana Salcedo nous explique la traque d'*Acinetobacter baumannii*.



Le Lien mutualiste : Docteure Salcedo, pouvez-vous nous expliquer votre fonction et celle de l'unité MMBS ?

Dr Suzana Salcedo : Je suis Directrice de recherche à l'Inserm et je dirige une équipe au sein de MMBS, qui est un laboratoire du CNRS. Nous sommes une petite équipe d'une dizaine de scientifiques qui étudions la façon dont les bactéries interagissent avec les cellules hôtes. Nous travaillons à caractériser les protéines de bactéries – leurs « outils » pour infecter nos cellules – afin de comprendre comment celles-ci propagent la maladie. Une bactérie nous intéresse particulièrement : l'*Acinetobacter baumannii*.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'*Acinetobacter baumannii*, et pourquoi cette bactérie est si préoccupante pour les hôpitaux ?

S. C. : L'*Acinetobacter baumannii* est une bactérie, un micro-organisme, particulièrement résistante aux antibiotiques. Elle prospère dans le milieu hospitalier en tant que maladie nosocomiale. Parce que les traitements existants ne sont plus assez efficaces, elle



Dr Suzana Salcedo,
Directrice de recherche à l'Inserm
et directrice d'une équipe au
sein du MMBS (Microbiologie
moléculaire et de biochimie
structurale) au CNRS

constitue une menace sérieuse pour les patients, notamment les plus affaiblis. Cette bactérie est émergente, mais elle n'est pas encore majoritaire en France. Durant la pandémie de Covid-19, le public s'est aperçu de la capacité des microbes, bactéries et virus à voyager avec leurs hôtes, les humains. Pour l'*Acinetobacter baumannii*, nous ne connaissons pas complètement son réservoir

naturel. Cependant, nous savons que la bactérie suit les humains, et s'installe donc dans les hôpitaux sur toute la planète. Pour ne rien arranger, elle résiste aussi aux agents de désinfection.

De ce fait, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'a intégrée dans une liste prioritaire pour le développement de nouvelles approches thérapeutiques. La résistance aux antibiotiques est un sujet majeur, et il est impératif de lancer le développement – qui prend du temps – de nouvelles molécules.

Pouvez-vous expliquer pourquoi cette bactérie est si difficile à éradiquer, malgré l'utilisation d'antibiotiques ?

S. C. : L'*Acinetobacter baumannii* dispose de nombreux atouts pour résister, en particulier sa faculté d'adaptation, qui est remarquable. Ainsi, les traitements massifs aux antibiotiques sélectionnent des bactéries résistantes, et donc les soignants perdent en efficacité. C'est la même chose pour les protocoles de désinfection.

Il existe aussi des facteurs environnementaux, mais qui concernent tout de même les antibiotiques : ils sont trop

utilisés, notamment en clinique et dans l'élevage alimentaire, et le développement de nouveaux médicaments est en retard.

Vous avez récemment découvert que certaines souches de cette bactérie pouvaient survivre à l'intérieur des cellules. Pouvez-vous nous décrire ce phénomène, et en quoi est-il important ?

S. C. : Normalement, les cellules sont capables de se défendre contre les intrusions. Et pour celles qui parviennent à pénétrer, elles n'y survivent guère longtemps. Seuls quelques agents pathogènes sont adaptés à la vie à l'intérieur des cellules, et l'*Acinetobacter baumannii* n'est pas l'un d'entre eux. En revanche, nous avons découvert que certaines souches d'*Acinetobacter baumannii* savaient infiltrer les cellules, mais également s'y maintenir et prospérer dans des vacuoles. Pour faire simple, si l'on considère qu'une cellule est un genre de sac, une vacuole est un compartiment dans le sac. C'est ici que la bactérie trouve un répit contre les molécules antimicrobiennes produites par les cellules humaines et notre système immunitaire et se multiplie avant d'aller infecter d'autres cellules.

Un crible en situation clinique nous a révélé qu'environ 10 % des souches de l'*Acinetobacter baumannii* étaient intracellulaires. Est-ce qu'il s'agit d'une évolution ? Nous ne le savons pas encore. Pour l'instant, il n'y a pas de raison de penser que ces 10 % deviendront majoritaires.

En revanche, une connaissance plus complète du mode d'attaque de l'*Acinetobacter baumannii* facilite la sélection du traitement, connaissant par ailleurs sa multirésistance. Certains antibiotiques sont efficaces contre les bactéries extracellulaires, d'autres contre les intracellulaires. On gagne de l'efficacité, y compris pour le développement de

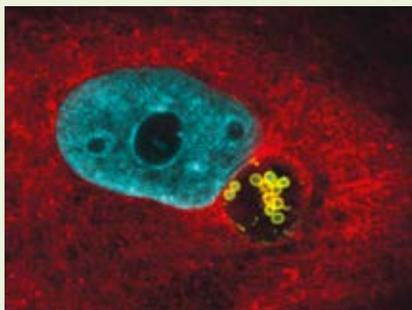


Image d'une cellule épithéliale pulmonaire humaine (rouge) infectée par *Acinetobacter baumannii* (jaune) obtenue par microscopie confocale à immunofluorescence. On observe que la bactérie se multiplie à l'intérieur de la cellule, formant un amas de bactéries (jaune) près du noyau de la cellule humaine (bleu).

nouveaux produits, à mesure que l'on gagne en connaissances.

Vous mentionnez des analyses microscopiques pour détecter ces bactéries au sein des cellules. Est-ce de cette façon que vous avez réalisé votre découverte ?

S. C. : Pour partie, en effet. Dans les laboratoires, nous utilisons habituellement des souches de référence pour nos travaux. Cette fois, nous avons voulu utiliser les souches cliniques récentes, issues du terrain. Ce lot provenait d'Allemagne, où une épidémie avait touché un hôpital. Une étudiante est tombée par hasard sur des bactéries nichées dans les cellules, ce qui n'est pas commun pour l'*Acinetobacter baumannii* ! Avec nos microscopes optiques, en x1000 et avec un marquage fluorescent, nous avons isolé l'*Acinetobacter baumannii* dans des vacuoles.

Comment cette découverte pourrait-elle modifier la façon dont nous traitons les infections causées par l'*Acinetobacter baumannii* ?

S. C. : Dans un premier temps, c'est-à-dire en attendant de nouveaux traitements, nous essayons d'obtenir un

diagnostic rapide. En sachant où chercher, nous risquons moins de passer à côté de l'*Acinetobacter baumannii*, qui se cacherait dans les cellules. Et même s'ils perdent en efficacité, les traitements actuels restent pertinents. Le but, c'est d'améliorer la prise en charge avant d'avoir de nouvelles armes.

Ensuite, les chercheurs dans les laboratoires publics et pharmaceutiques peuvent, en connaissant mieux ce contre quoi ils luttent, développer de nouveaux traitements contre les bactéries sans antibiotiques.

Et puis, nous pouvons également modifier et améliorer les protocoles de désinfection dans les hôpitaux. L'enjeu est mondial : les procédures de nettoyage doivent, dans la mesure du possible, être les mêmes partout. Autrement dit, on ne peut pas se contenter d'avoir des installations sûres dans les pays développés, parce qu'il arrivera toujours un voyageur porteur d'une souche résistante venant d'ailleurs. Sauf si elle a été éradiquée sur place : la coopération internationale doit jouer.

Quelles sont les prochaines étapes dans votre recherche ? Y a-t-il d'autres aspects de cette bactérie que vous espérez découvrir ?

S. C. : Nous cherchons toujours à affiner notre connaissance de la bactérie pour mieux lutter contre. En identifiant les facteurs bactériens qui lui permettent d'entrer dans les cellules, nous contribuons à agir sur trois fronts : établir des diagnostics rapides pour orienter, contribuer au développement de traitements de prévention, faciliter la création de médicaments pour tuer la bactérie. Nos travaux sont protégés, mais nos informations sont publiées dans les revues scientifiques internationales pour que tout le monde puisse lutter. C'est une volonté de coopération très claire de la France.

Santéclair, un partenaire toujours présent

Avec dix millions de bénéficiaires de services, Santéclair compte aujourd'hui près d'un million de prises en charge en optique, plus de 300 000 en dentaire et près de 70 000 en audition.

Santéclair, c'est une prise en charge étendue dans de nombreux domaines de santé

L'optique, le dentaire et l'audition, mais aussi l'hospitalisation, la médecine de ville, les médecines douces... Tant de domaines qui couvrent un large champ de services, de l'optimisation des remboursements jusqu'à l'aide à la réduction de votre reste à charge.

Un partenaire tourné vers le digital

Un espace en ligne vous est dédié, et toutes vos démarches administratives s'y simplifient. Vous y trouverez aussi tous vos rendez-vous en ligne et vos services numériques !

Outils d'analyse de symptômes et d'orientation médicale, deuxième avis médical expert en moins d'une semaine, téléconsultations de médecins généralistes et spécialistes, ainsi que de psychologues/

psychiatres à tout moment du jour et de la nuit... cette multitude de services fait de Santéclair le meilleur du marché pour vous garantir un recours simple et facile au bon outil quand vous en avez besoin.

Un partenaire de confiance

Santéclair met à la disposition de la MGAS...

→ **Un réseau de professionnels de santé qualifiés**, soigneusement sélectionnés pour leur expertise et leur qualité de service, vous faisant bénéficier de tarifs préférentiels.

→ **Une expertise singulière** pour apporter des services d'optimisation des garanties pour les professionnels de l'assurance santé : porteurs de risques, distributeurs et conseils, délégataires de gestion.

→ **Une visibilité sur les flux** par le biais d'un contrôle antifraude ou des outils d'étude d'impact qui sont en mesure de



contribuer de façon déterminante à la décision technique et à la maîtrise des coûts liés au remboursement des soins sans rogner sur leur qualité.

→ **Rendez-vous sur votre espace MGAS rubrique « Services complémentaires » pour accéder aux services Santéclair.**

J. R. et E. T.



À noter dans les agendas

→ **Prochain rendez-vous MGAS le jeudi 5 octobre de 16h30 à 17h30 pour participer au webinaire « On vous souhaite tout le bonheur du monde ».** L'objectif de cette session est de vous faire découvrir la psychologie positive. Au cours de ce webinaire, vous serez invité à comprendre et favoriser ce qui peut contribuer à votre bien-être, votre épanouissement, votre santé et votre qualité de vie.



Pour vous inscrire, flashez le QR code

→ **Prochain rendez-vous dédié aux MJPM le mardi 17 octobre de 11h à 12h30** pour une intervention du Professeur Gilles Raoul-Cormeil, enseignant-chercheur à la Faculté de droit de Caen.



Pour vous inscrire, flashez le QR code

Une offre complémentaire santé dédiée aux retraités

La MGAS dispose depuis 2022 d'une offre dédiée à tous les retraités du secteur public et privé qui se nomme MGAS Retraités.

Cette offre propose trois formules de garanties santé responsables, solidaires et adaptées à différents budgets (Soleil 1, Soleil 2, Soleil 3) et aux besoins de santé des seniors. Inutile, en effet, de s'assurer contre des risques inutiles !

Dans cette offre, vous retrouverez de nombreux services utiles et adaptés à vos nouveaux besoins en tant que retraité tels que :

- une assistance pour les personnes en situation d'aidant familial et une aide au répit via notre partenaire IMA Assistance ;
- un service assistance pour vous aider, notamment, à disposer d'une aide à domicile en cas de retour d'hospitalisation ;
- un accès à un réseau élargi de professionnels de santé Santéclair avec un bouquet de services innovants, dont la consultation médicale à distance.

Enfin, si vous le souhaitez, vous pourrez compléter cette couverture par l'offre MGAS Obsèques pour constituer un capital destiné à financer vos obsèques*.

C. G. et E. T.

* Selon conditions en vigueur.

Bon à savoir



SI VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ OU ÉTUDIANT, PENSEZ À NOUS ADRESSER UN JUSTIFICATIF !

Votre enfant est élève ou étudiant (de moins de 29 ans), sa couverture reste inchangée quel que soit l'organisme gestionnaire de son régime obligatoire. Il continue à bénéficier de votre contrat de complémentaire santé. Afin de mettre à jour son dossier, nous vous invitons à nous retourner son certificat de scolarité ou sa carte d'étudiant pour l'année 2023-2024.

Important : en cas de non-réception de ces documents, nous serons dans l'obligation de lui appliquer une cotisation moins favorable.

Vous pouvez nous communiquer les certificats de scolarité et les cartes d'étudiant...

- **Par mail :** relation.adherents@mgas.fr
- **Par courrier :** Centre de gestion – TSA 30129 – 37206 Tours Cedex

LA MGAS AGIT POUR LA PLANÈTE ! CONSULTEZ DÉSORMAIS VOS DÉCOMPTES DANS VOTRE ESPACE ADHÉRENT

À compter du 1^{er} janvier 2024 et si vous avez créé un espace adhérent sur mgas.fr ou si vous nous avez communiqué votre adresse électronique, vos décomptes de prestations seront exclusivement disponibles dans votre espace ou sur l'application MGAS et Moi. Vous ne les recevrez plus par voie postale sauf si vous optez pour ce mode d'envoi dans votre espace.

LA MGAS A CONFIE LA GESTION DU RECOURS CONTRE TIERS À SON PARTENAIRE ASSIA (AUTREFOIS DÉNOMMÉ STREAM-TECHS)

Vous êtes victime d'un accident causé par un tiers responsable ? Pensez à le déclarer en complétant notre questionnaire accessible sur votre espace adhérent rubrique « Déclaration d'accident ».



TOUTES LES ACTUALITÉS DE LA MGAS SUR SON SITE INTERNET

Prévention, infos pratiques, actions mises en place... envie d'en apprendre davantage sur ces thématiques ou encore sur des sujets liés à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire ? N'hésitez plus à consulter notre site internet ! Rendez-vous sur mgas.fr, toutes nos actualités sont lisibles en bas de la page d'accueil en cliquant sur le bouton « Toutes nos actus ».

E. M., J. P. & J. R.

Saurez-vous trouver les aliments les plus caloriques ?

Il est parfois difficile de savoir où se cachent les calories dans l'alimentation du quotidien. Quel est le fruit le plus riche ? Pour quelle glace peut-on craquer ? Testez vos connaissances, vous aurez peut-être des surprises...



1. À l'apéritif, quelle noix contient le plus de calories pour 100 g ?

- A. Noix de cajou
- B. Noix de pécan
- C. Amande

2. En cuisine, parmi ces huiles, laquelle est la plus riche ?

- A. Huile d'olive
- B. Huile de colza
- C. Huile de tournesol

3. Parmi ces graines/céréales, laquelle est la plus légère ?

- A. Riz blanc
- B. Quinoa
- C. Avoine

4. Pour la garniture, quel légume est le moins calorique ?

- A. Salade
- B. Brocoli
- C. Petits pois

5. Si vous êtes plutôt viande, laquelle est la plus lourde ?

- A. Poulet
- B. Porc
- C. Bœuf

6. Si vous êtes plutôt poisson, lequel est le plus gras ?

- A. Saumon
- B. Cabillaud
- C. Sole

7. Pour l'assaisonnement, lequel de ces condiments chargera le plus votre plat ?

- A. Ketchup
- B. Moutarde
- C. Mayonnaise

8. Voici le plateau de fromages : lequel est le moins calorique ?

- A. Brie
- B. Roquefort
- C. Chèvre

9. C'est l'heure de la pause fraîcheur. Quel est le fruit le plus calorique ?

- A. Pomme
- B. Banane
- C. Fraise

10. Si vous préférez le chocolat, lequel est le plus riche ?

- A. Chocolat blanc
- B. Chocolat noir
- C. Chocolat au lait

11. Il est temps de passer aux douceurs. Quelle pâtisserie pèsera demain le plus sur la balance ?

- A. Macaron
- B. Croissant
- C. Tarte aux fraises

12. S'il reste une petite place, quelle glace est généralement la plus légère ?

- A. Glace à la vanille
- B. Glace à la pistache
- C. Glace au chocolat



RÉPONSES
 1.B - 2.C - 3.C - 4.A - 5.C - 6.A - 7.C - 8.C - 9.B - 10.A - 11.B - 12.C
 De 0 à 4 : pour vous y retrouver, Nutriscore est votre allié. N'hésitez pas à consulter les étiquettes de vos aliments préférés.
 De 5 à 8 : vous vous y connaissez, mais vous êtes fait pièger. Certains aliments ne sont pas ce que vous croyez.
 De 9 à 12 : bravo ! Vous connaissez bien les aliments de votre quotidien. Vous avez les clés d'une alimentation équilibrée.

En partenariat avec

mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES



**VACANCES
BLEUES**

Des lieux & des liens

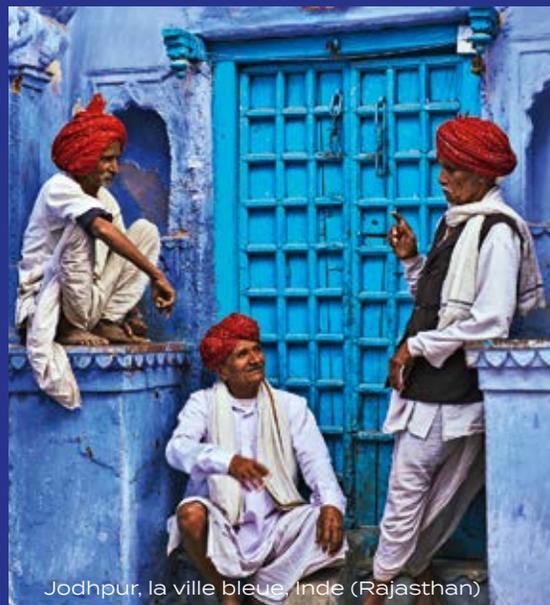


EARLY
JUSQU'À
-37%*
BOOKING

Hôtel & Résidence***
Orhoitza à Hendaye

Avec **Vacances Bleues**,
découvrez des lieux
d'exception en France :

Hôtels, clubs et
résidences 3 ou 4 étoiles



Jodhpur, la ville bleue, Inde (Rajasthan)

VOS AVANTAGES MGAS

-10%* en France (hors partenaires)

-5%* sur les voyages à l'étranger et les croisières

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

vacancesbleues.fr ou **04 91 00 96 13**

en indiquant votre code **MAS**

Partez à la découverte
du monde avec les

Voyages Responsables

* Earlybooking - Réservez tôt : offres valables sur une sélection d'hôtels, clubs et résidences Vacances Bleues en France (hors croisières, séjours à l'étranger et partenaires). Détails et conditions sur vacancesbleues.fr

Pour en savoir plus



mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

MGAS et Moi

DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS SUR VOTRE APPLICATION MOBILE



①
Connexion
biométrique

②
Transmission
de factures /
documents

③
Téléchargement
des relevés de
prestations santé

④
Notifications de
remboursements

Disponible sur

